

MODIFICATIONS des REGLEMENTS des GRADES

CSDGE 29 mars et 13 mai 2012

LE GRADE A TITRE EXCEPTIONNEL

POUR TOUS LES GRADES

- Toute demande de grade à titre exceptionnel est effectuée par l'intéressé(e) en personne.
- Un formulaire spécifique de demande de grade à titre exceptionnel sera mis en place en 2012/2013.
Le motif de la demande devra apparaître explicitement.

LE GRADE A TITRE EXCEPTIONNEL

POUR LE 6^e DAN

- Un entretien - de l'ordre de 30' - sera effectué avant la réunion plénière de CSDGE de fin d'année civile (novembre), en dehors de la session d'examen du 6^e dan.
- La CSDGE validera le jury composé de 3 personnes au minimum.
- L'entretien se déroulera au siège de la FFJDA (aménagement possible pour les DOM-TOM).
- La planification de l'entretien est soumise à la recevabilité du dossier administratif
- Une grille sera constituée afin d'aider le jury à mener à bien l'entretien. Elle fera apparaître les critères requis pour l'accession au haut grade : niveau, parcours, implication, rayonnement, etc..

RELATION GRADE CHAMPIONNAT

CONVERSION DES POINTS AU GOLDEN SCORE

- L'avantage marqué par waza ari ou ippon au cours du golden score n'est pas comptabilisé dans le cadre de la relation grade championnat.

LES GRADES TECHNIQUES

DELAI DE PRESENTATION

- Il est possible de débiter les UV techniques pour les 2^e, 3^e, 4^e dan dès l'homologation du grade précédent au niveau national.

Le délai requis dans le grade reste nécessaire pour se présenter au kata (à l'identique du grade compétition).

LIBRE CIRCULATION

- La libre circulation est possible pour les examens de grades techniques, à l'identique des tests shiaï et de l'UV kata.

TEST SHIAI 4^e DAN FEMININ

A TITRE EXPERIMENTAL SUR LA SAISON 2012/13

Compte tenu de la population des féminines 3^{ème} dan et de la répartition géographique des effectifs, il est proposé à titre expérimental :

- D'organiser les tests shiai sur au moins deux centres d'examens et de constituer des poules de même grade ou avec des grades immédiatement inférieurs.

LE 6^e DAN

CRITERES DE PRESENTATION

Justifier d'au moins deux fonctions en cours de validité parmi :

- Membre de commission technique (à la place de responsable)
- Juge régional (à la place de juge interrégional)
- Label enseignant niveau régional (inchangé)
- Membre de l'ETR (à la place de formateur régional)
- Etre ou avoir été arbitre régional (inchangé)

Rappel : 25 ans dans le grade de ceinture noire sont également nécessaires

L'EXAMEN DU 6^e DAN

- ✓ **Un entretien** s'ajoute aux épreuves du kata et de la prestation technique.

Au cours de l'entretien d'une durée de 10 minutes, le candidat doit argumenter ses choix, la logique de sa prestation et la liaison entre les différentes formes d'expression.

Le jury est à même de poser des questions complémentaires en vue de fonder son évaluation.

- ✓ **Création d'une « fiche guide » :**

Cette fiche précise les critères de jugement de l'examen du 6^{ème} dan et apporte des recommandations au candidat pour la construction de sa prestation.

- ✓ **Création de mentions :**

- Mention « excellent » : 5 appréciations « excellent ».
- Mention « Très bien » : au moins 3 appréciations « excellent » et 2 « bien ».

SYSTEMES PARTICULIERS

Judo et personnes en situation de handicap

- Dans une logique de progression pour le 4^{ème} dan et à l'identique des valides : présentation d'un kata non réalisé pour le 3^{ème} dan : Katame no kata ou Go no sen et un kata au choix déjà réalisé dans les grades précédents.
- Sur demande au préalable auprès du CORG/ligue : Possibilité de séquencer la démonstration sur un même examen ou sur deux examens (ex. UV debout et sol).
- Sur demande au préalable auprès du CORG/ligue : Adapter si possible les modalités d'évaluation du requis en fonction du handicap (impossibilité d'écrire par exemple).